

Politique de visibilité pour les membres de l'INPE

1. Pour les membres détaillants et fabricants

Chaque membre entreprise peut bénéficier de 4 publications par année sur la page FB de l'INPE, soit une par saison.

Les publications peuvent et doivent s'apparenter à une des suggestions suivantes :

- Un événement de promotion du portage qui peut être lié ou non à une vente de produits. Il doit cependant offrir l'aspect éducatif et informatif concernant les pratiques du peau à peau /portage, et ce, indépendamment de l'achat d'un outil de peau à peau/portage.
- Une campagne de sociofinancement incluant une implication dans la communauté ou de la recherche liée aux pratiques du peau à peau et du portage.
- Le lancement d'un nouveau produit répondant à des besoins précis et constituant une innovation dans le monde du portage.
- Un article intéressant touchant au sujet du portage et/ou du peau à peau.
- Un article racontant l'histoire de l'entreprise ou partageant les valeurs et les actions de l'entreprise dans la communauté.
- L'annonce d'un programme, d'un don ou de toute autre forme d'aide à la diffusion de la pratique du peau à peau et /ou du portage.
- L'annonce de nouvelles personnes formées au portage disponibles pour les parents dans votre boutique.
- Opportunité de rabais pour les membres de l'INPE sur certains produits afin de favoriser l'accessibilité aux organismes ou aux monitrices.

Vous avez toute autre forme de nouvelles ou de publications que vous aimeriez que l'INPE partage? Faites-nous en part.

Gardez en tête qu'il doit y avoir un lien entre ce que vous voulez partager et notre mission, c'est à dire, la promotion, l'éducation et la recherche concernant les pratiques du peau à peau et du portage.

Les publications suivantes ne seront pas acceptées :

- Sondage concernant exclusivement vos produits
- Tirage de vos produits sans lien avec une action communautaire
- Simple publicité pour votre entreprise

Pour bénéficier de cette visibilité, soyez pro-actif, mettez un rappel dans votre agenda en début de saison pour déterminer votre priorité, pour choisir ce que vous avez envie de partager avec la communauté de l'INPE.

Prière de nous contacter à membres@inpe.ca au moins une semaine d'avance afin de planifier ensemble la publication, le partage et/ou la co-organisation d'un événement.

Merci de collaborer avec nous!



Politique de visibilité pour les membres de l'INPE

2. Pour les monitrices et les organismes

Les monitrices et organismes sont invités à envoyer une demande de co-organisation à l'INPE pour tous leurs ateliers annoncés par un événement Facebook.

Les monitrices et organismes sont bienvenues de nous soumettre des histoires de portage/peau à peau, des anecdotes d'atelier ou en lien avec leur pratique de monitrice de portage. Ces témoignages feront l'objet de publications visant à faire connaître le portage, le peau à peau et la raison d'être des monitrices.

Vous avez d'autres formes de visibilité en tête et vous aimeriez que l'INPE vous soutienne dans votre idée?

Faites-nous en part!

C'est avec plaisir que l'INPE évalue les demandes de ses membres.